

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 16 mars 2009****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA.

Manon AUBRY, Arnaud BONTEMPS, Céline RAMSTEIN, Maxime QUENIN, Matthieu CREUX (départ à 9h20), Sébastien JANICOT, Diego MELCHIOR.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Emmanuel COMBES, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

**Absents ou excusés**

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration Michel PEBEREAU), Bruno MAQUART (procuration Laurent GERMAIN), François RACHLINE (procuration Erhard FRIEDBERG).

Valentin LAUTIER.

Marie-Louise ANTONI (procuration Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA, Jean-Paul FITOUSSI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY, Annie THOMAS (procuration Michel PEBEREAU).

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Francis VERILLAUD

Jean-Baptiste NICOLAS

Philippe WEIL

Ivan MANOKHA

Julien PALOMO

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

Jean-Baptiste GOULARD

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

directeur des études,

directeur Ecole doctorale,

secrétaire général Ecole doctorale,

chargé de mission,

représentante du recteur,

assistante de Hervé Crès,

chargé de mission auprès de Richard DESCOINGS.

\*\*\*\*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Avis sur le projet d'implantation d'un nouveau campus décentralisé à Reims.  | p. 2  |
| II.  | Information sur le projet d'implantation d'un nouveau campus décentralisé à Angers.  | p. 7  |
| III. | Information sur la création d'un double cursus sciences sociales et humanités littéraires avec l'Université Paris Sorbonne-Paris IV. | p. 9  |
| IV.  | Avis sur la réforme de l'Ecole doctorale.  | p. 12 |
| V.   | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 février 2009.   | p. 15 |
| VI.  | Echange d'informations sur des questions diverses.   | p. 15 |

## CONSEIL DE DIRECTION

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 16 MARS 2009

La séance est ouverte à 8h33 sous la direction de Richard DESCOINGS et sous la présidence de Michel PEBEREAU.

#### **I. Avis sur le projet d'implantation d'un nouveau campus décentralisé à Reims**

1) Richard DESCOINGS introduit la question de l'implantation d'un nouveau campus décentralisé à Reims en rappelant que, depuis 3 ans, Sciences Po songe à installer un large nombre de ses étudiants de Premier Cycle ailleurs que sur le campus de Saint Germain des Près, pour des raisons de coûts et de disponibilité des espaces.

Ainsi, un premier projet d'implantation avait été étudié, celui de Créteil en Ile-de-France. Mais le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'avait pas donné suite à cette possibilité, par manque de crédits de fonctionnement et parce que Sciences Po n'était en tête des priorités universitaires en Ile-de-France. Or ce projet d'implantation de campus, qui avait été approuvé par le Conseil de Direction, supposait l'augmentation du nombre des étudiants à Sciences Po et donc des coûts supplémentaires pour l'Etat.

L'Etat avait répondu qu'il ne souhaitait pas financer cet accroissement des effectifs de Sciences Po. Cependant, il reste envisageable que lorsque la croissance sera de retour et que le déficit public sera résorbé, l'Etat finance une partie de l'expansion de Sciences Po.

D'un autre côté, les Collectivités Locales concernées, que ce soit la Ville de Créteil, le département du Val-de-Marne et la région Ile-de-France qui avaient manifesté une très bonne volonté pour prendre en charge les dépenses d'investissement, refusaient de financer les dépenses de fonctionnement qui n'étaient pas de leur ressort. De plus, la situation en Ile-de-France aurait rendu cocasse le fait que la ville de Créteil et le département du Val-de-Marne financent Sciences Po plutôt que l'Université de Créteil.

En décembre 2007, Sciences Po a été approché par la Ville de Reims qui a fait remarquer à la direction que le temps pour aller de la Gare de l'Est à la gare TGV de Reims était le même que celui pour aller de Saint-Germain-des-Près à Créteil, et que le confort entre le métro et le TGV était incomparable.

A partir de ce point de départ, les 3 niveaux de collectivités que sont la Ville, le Département et la Région ont joué de manière collective pour négocier avec Sciences Po et mettre à la disposition de notre établissement des locaux gratuits. Ces locaux se situent dans le groupe d'immeuble d'un ancien Collège jésuite du 17<sup>ème</sup> siècle en centre ville et leur surface est de 15 000 m<sup>2</sup>, dont 8 à 9000 utiles.

De plus, la région est prête à investir massivement pour restructurer et rénover les bâtiments qui ne le sont pas encore. Le Département et la Ville sont, eux, prêts à assurer les dépenses de fonctionnement du Premier Cycle de Sciences Po à hauteur de 60%.

Cette situation est donc très différente de celle sur laquelle Sciences Po travaillait en Ile-de-France.

A Reims, il y a une Université et une Ecole de management de bonne qualité. Sciences Po souhaite maintenir son implantation en centre ville plutôt que de choisir l'option qui serait de se développer à l'extérieur des villes capitales des régions concernées. Deux options sont envisageables à Reims.

L'option classique qui est de créer un Collège franco-américain de Premier Cycle, comme Sciences Po en a déjà créé cinq, l'un consacré à la Méditerranée et au Moyen-Orient, le second à l'Europe Centrale et Orientale, le troisième au monde latino-américain, le quatrième à l'Asie et le dernier aux relations franco-allemandes à Nancy.

Il manquait donc un Premier Cycle axé sur les relations de co-développement et le continent africain et un second concernant l'Amérique du Nord.

Sciences Po a décidé d'implanter le Premier Cycle Amérique du Nord à Reims car cette ville avait été totalement détruite pendant la Première Guerre mondiale, puis presque totalement reconstruite par des Fondations américaines. En effet, le Gouvernement français de l'époque avait déclaré Reims ville martyre et ne souhaitait donc pas la reconstruire.

Il faut également noter que Reims est la ville symbolique du sacre des Rois de France et qu'elle est la capitale du Champagne, ce qui donnera une reconnaissance immédiate du lieu, lorsque Sciences Po recherchera des financements auprès des Américains.

Du point de vue des transports pour les étudiants étrangers, la gare TGV de Reims se situe à 30 minutes de Roissy, donc plus proche que de Paris.

De plus, si cette implantation s'effectue, il serait envisageable d'ajouter vraisemblablement des enseignements de Premier Cycle, voire de Master. En effet, les espaces disponibles sont tels qu'il serait possible d'accueillir 1500 à 2000 élèves.

Mais pour cela, il s'agira bien sûr dans un premier temps de vérifier que l'implantation se déroule bien et que les élèves s'y plaisent. Il est donc question d'effectuer une évaluation dans les 2 ans suivants l'implantation sur site, et en fonction des résultats Sciences Po décidera de monter ou non en gamme.

Le coût du logement et de la restauration est un autre élément de confort notable à Reims. En effet, les logements y sont 2 à 3 fois moins chers qu'à Paris et sa périphérie immédiate. A titre d'exemple, une chambre de bonne coûte 500 euros par mois à Paris, quand pour le même prix, il est possible d'avoir un 2/3 pièce à Reims.

De plus, des possibilités de financement des bourses par le monde économique existent.

Au vu de cette situation, Sciences Po attend deux éléments de réponses :

- Le premier concerne une proposition financière concrète que Sciences Po a faite et dont la réponse est attendue sous peu et sera soumise au prochain Conseil de Direction d'avril ou mai.
- La seconde concerne les questions de sécurité car les magnifiques bâtiments du 17<sup>ème</sup> siècle ne sont pas exactement adaptés aux normes de sécurité de la fin des années 2000. Sciences Po a donc demandé à la Ville de Reims de s'assurer qu'en cas d'implantation pour une première rentrée en 2009, la Commission compétente donnerait un avis favorable sur la partie des locaux concernés. Dans le cas contraire, il serait absurde d'ouvrir un Premier Cycle à la rentrée prochaine.

C'est donc un dossier captivant, passionnant mais aussi compliqué dans sa réalisation.

2) Michel PEBEREAU ouvre la séance de questions réponses.

François HEILBRONN estime que cette nouvelle implantation constitue un sujet passionnant et pose la question de la capacité de l'amphithéâtre de 250 places qui posera les mêmes contraintes que rue Saint Guillaume où les amphithéâtres ne sont pas adéquats avec des promotions de 800 à 1000 élèves.

Arnaud BONTEMPS déclare que l'UNEF trouve ce projet très intéressant car cela permettra l'accueil d'étudiants dans de meilleures conditions de logements. De plus, la participation des Collectivités Locales au financement est un bon point.

Arnaud BONTEMPS pose ensuite 3 questions :

La première concerne le choix de la ville de Reims pour le campus franco-américain et non pas africain en espérant que les raisons pédagogiques ont primées sur les raisons financières. Le deuxième point concerne l'impact écologique des bâtiments et la question des transports en avion qui constitue le premier point noir du bilan carbone de Sciences Po.

Enfin, au sujet des amphithéâtres, Arnaud BONTEMPS reprend la question de François HEILBRONN et ajoute que, même si un foyer sera créé en 2010 dans les locaux du nouveau campus, se pose le problème de la création d'un espace de vie approprié et capable de recevoir les 200 élèves qui seraient déjà présents sur le site à la rentrée 2009. En effet, Arnaud BONTEMPS souligne qu'il est nécessaire que la qualité de vie sur les campus délocalisés soit la même que sur le campus parisien.

Jean-Emmanuel COMBES s'étonne tout d'abord que certaines opérations de Sciences Po qui sont encore au stade de discussion ont l'allure de décisions prises en communication externe. En effet, on parle déjà de mouvement d'activité suscité à Reims par l'implantation de Sciences Po dans cette ville.

Jean-Emmanuel COMBES remarque que, du fait de leur grand nombre, les campus délocalisés de Sciences Po couvriront bientôt toute la France et estime qu'il serait nécessaire de repositionner Sciences Po par rapport aux IEP de province.

Sébastien JANICOT se réjouit, au nom de l'UNI, de cette implantation à Reims et note que, depuis la première création d'un campus délocalisé à Nancy, ces opérations ont plutôt été réussies. Cependant, il restait en effet deux aires géographiques qui n'étaient pas couvertes : l'Afrique et l'Amérique du Nord.

Sébastien JANICOT note que la situation géographique de la Ville de Reims, les locaux offerts et l'implantation en centre ville constituent une véritable chance pour Sciences Po. Cependant, Sébastien JANICOT se montre sceptique quant à la qualité de vie offerte sur ce nouveau campus, car l'avantage des campus décentralisés étaient le faible nombre de leurs effectifs qui créaient une bonne qualité d'étude et une bonne cohésion entre étudiants. Mais à Reims, avec 200 étudiants dès la première année et 600 étudiants prévus d'ici 3 ans, cette qualité de vie sera certainement moindre. De plus, le fait que les espaces de vie n'apparaissent pas immédiatement viendra accroître ce problème. En effet, l'esprit de corps avait, jusqu'à maintenant, constitué une des bases du succès des campus délocalisés.

Matthieu CREUX pose la même question sur les amphithéâtres et demande ce qui est prévu concernant la bibliothèque et les implantations sportives. Matthieu CREUX souhaite également obtenir des précisions sur la stratégie de Sciences Po et de ses campus délocalisés. Le but, à terme, sera-t-il que tous les Premiers Cycles s'installent en province et que les Masters restent à Paris ? De plus, Matthieu CREUX demande si la piste de l'implantation d'antenne de Sciences Po à l'étranger a été soulevée ? En effet, l'ESSEC possède un campus délocalisé à Singapour.

Maxime SAADA pose une question sur le financement de ce projet. A la page 4 du cahier des charges, quelles sont les ressources propres du pôle recette estimées pour 2009/2010 ? Ces recettes sont elles constituées de subventions et/ou d'autofinancement, et combien de temps cette option se poursuivra-t-elle ? De plus, les 60% de dépenses de fonctionnements des Collectivités Locales n'apparaissent pas. Maxime SAADA pose également le problème de l'attractivité limitée de la Ville de Reims en comparaison de Paris sur les populations ciblées d'Amérique du Nord.

Diego MELCHIOR demande quelle sera l'opportunité des étudiants sur ce campus qui feront le vœu de réaliser leur 3<sup>ème</sup> année d'étude aux Etats-Unis.

Manon AUBRY demande si ce campus, avec ses 600 étudiants prévus, sera la version traditionnelle du campus délocalisé avec des étudiants français et nord-américains ou sera-t-il prévu à terme d'intégrer d'autres Premiers Cycles de Sciences Po sur ce site.

Maxime QUENIN reprend à son compte la question posée sur la portée écologique de ce campus, et demande si les 40 à 50 places prévues par salle correspondent à une nouvelle organisation avec davantage d'étudiants par conférences ? Maxime QUENIN pose également la question sur l'opportunité d'implanter certains Masters de Sciences Po à Reims.

Michel PEBEREAU pose également deux questions ; la première concernant la durée de la mise à disposition de ces locaux afin de savoir ce qui se passerait dans le cas d'interruption des relations entre l'Institut et les Collectivités Locales ; la deuxième problème des financements.

Richard DESCOINGS répond sur la question de la capacité d'accueil, qu'il s'agira bien d'accueillir 600 élèves, 200 en première année, 200 en deuxième année et 200 élèves à gérer en troisième année à l'étranger. Ce n'est que deux ans après qu'une évaluation permettra ou non d'augmenter le nombre d'étudiants. Il ne s'agit donc que de 400 étudiants sur site, ce qui ne correspond pas à une dilution par le nombre.

La question des amphithéâtres soulève le problème plus large des effectifs par enseignement à Sciences Po. En effet, Sciences Po s'est lancé dans une politique de recrutement de 30 professeurs chercheurs qui apporteront beaucoup à Sciences Po en termes de recherche, mais aussi en termes de formation. Cette augmentation du corps professoral permettrait donc d'imaginer que certains cours de 200 élèves passent à des cours plus spécifiques de 50 élèves. A terme, le but est qu'aucun cours ne dépasse la capacité d'un amphithéâtre. De plus, pour un professeur faire un cours devant 550 élèves, comme à Boutmy, ne constitue pas un exercice aisé.

Concernant le problème de la qualité de vie sur le campus, la Mairie de Reims a prévu de mettre à disposition des élèves de Sciences Po les locaux de la Maison des Associations qui jouxtent les immeubles du campus, ainsi que le Conservatoire de la Ville.

Pour la question de l'impact écologique des immeubles, ce problème ne se pose pas pour le moment car les locaux ne disposent ni de climatisation, ni de chauffage. Sciences Po est donc à l'avant-garde car le fait qu'il n'y ait pas de climatisation limite totalement les rejets de CO2 ; de même, les chauffages n'existent que dans une partie des locaux.

Concernant les transports, les étudiants français seront encouragés à utiliser le TGV plutôt que l'avion. Et pour les étudiants américains, la question de l'opportunité de les faire venir en France se pose. En effet, si Sciences Po n'avait pas 40% d'étudiants étrangers son bilan carbone serait largement meilleur. Mais, Sciences Po ne compte, bien sûr, pas limiter la mobilisation internationale et l'internationalisation, mais pense à faire financer des activités internes à Sciences Po et externe qui viendraient compenser ce que Sciences Po coûte en déplacements internationaux. Cependant du point de vue des transports, Reims est très commode, car la Maire est en train de construire un tramway aux normes écologiques avancées. Donc la voiture ne sera pas nécessaire.

Par ailleurs, la Maire de Reims est très attentive à ce que la rénovation des locaux se fasse dans les meilleures conditions possibles pour l'environnement.

Concernant la bibliothèque, celle-ci est vide pour le moment mais c'est une des plus belles du 17<sup>ème</sup> siècle restant en France et elle vient d'être restaurée. Il n'est pas sûr que les espaces de lecture y soient implantés, mais il y a des espaces immenses qui n'existent pas dans les autres campus délocalisés.

Pour les équipements sportifs, ceux-ci ne sont pas moindres qu'à Paris, et sont mêmes meilleurs.

La perspective d'organiser l'ensemble des Collèges en province est possible, mais n'est pas encore sûre, car cela pose plusieurs problèmes car Sciences Po a des élèves en mobilité.

L'extension de Sciences Po à la Ville de Reims est valorisable car cette ville possède les avantages de Paris sans les inconvénients au niveau de l'insécurité et de la pollution. En effet, de nombreuses familles américaines préfèrent envoyer leurs enfants dans des collèges du Vermont, par exemple, où « l'air est frais » et où les dangers sont moindres que dans une grande ville.

Concernant l'engagement financier des Collectivités Locales, la Région interviendrait sur l'investissement, puis se retirerait, sauf pour l'investissement en équipement, notamment informatique où l'investissement régional pourrait être renouvelé.

Le Département partagera avec la Région une partie de l'investissement en équipement et partagera avec la Ville une partie du fonctionnement. Mais, le président du Conseil Général a proposé d'organiser une sortie des dépenses d'investissement au bout de 7 ans. Sciences Po travaille donc sur un business plan qui permettrait de trouver un équilibre économique et de rassurer les membres du Conseil Général.

La Ville, elle, s'engage sur le très long terme et Sciences Po cherche à établir des baux emphytéotiques de 98 ans ; car ce temps permet que lui soient délégués les droits et les devoirs du propriétaire.

Le positionnement de Sciences Po par rapport aux IEP de province semble compliqué car il est difficile de savoir quelle est la politique de ces IEP. Il y a construction d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur qui se poursuit en se combinant avec la politique de rénovation des campus. Par exemple, l'IEP de Bordeaux est membre fondateur du PRES de Bordeaux et souhaite quitter le site de Talence pour s'installer en centre ville, ce qui déplaît à la Région et à l'Etat qui préféreraient que le campus restent sur le même site avec des bâtiments rénovés. De plus, deux IEP sont actuellement en lutte, ceux d'Aix et de Toulouse. Les IEP de province se positionnent bien dans le « ressourcement » de l'Université française.

Manon AUBRY pose une dernière question sur les frais de scolarité afin de savoir si ceux-ci seront inscrits dans les recettes de Sciences Po, puis seront réattribués au campus de Reims, ou s'ils seront directement intégrés au budget du campus de Reims, sachant que ces recettes seront importantes puisque les frais de scolarité s'élèveront à 12 000 euros pour beaucoup d'étudiants, qui ne seront pas des ressortissants européens.

Richard DESCOINGS répond que concernant l'éventuelle antenne de Sciences Po à l'étranger, qui se calerait sur l'exemple de l'ESSEC à Singapour, il faudrait que Sciences Po ait les « reins » financièrement aussi solides que l'ESSEC, et que le jour où les frais de scolarité de Sciences Po s'aligneront sur ceux de l'ESSEC, la question pourra être discutée.

Michel PEBEREAU conclut en déclarant que ces débats reprendront au prochain Conseil, en avril ou en mai, et constate qu'il ne note pas d'opposition définitive quant à la poursuite de l'examen de cette implantation.

## **II. Information sur le projet d'implantation d'un nouveau campus décentralisé à Angers**

1) Hervé CRES expose le projet parallèle à celui de Reims qui est la création d'un site délocalisé de Sciences Po à Angers consacré à l'étude du continent africain.

Ce site sera à effectif plus réduit avec 60 étudiants en première année, puis les effectifs augmenteraient sans dépasser les 100 étudiants par an. En effet, le processus de recrutement est particulièrement compliqué dans cette partie du monde.

Sciences Po a donc engagé des négociations avec Angers, car la Ville a fait des propositions financières très intéressantes avec le financement de 4000 euros par étudiant et une politique active de bourses de mérite.

En effet, si Sciences Po veut recruter une cinquantaine d'étudiants du continent africain, il est vraisemblable que la moitié d'entre eux sera financée par ces bourses de mérite, même si ces bourses seront réparties sur l'ensemble de la promotion. Il semble nécessaire d'envisager un plan de financement des bourses plus avancé que pour les autres campus. Les Collectivités Locales sont prêtes à envisager un financement de l'ordre de 300 à 400 000 euros par an, ce qui représenterait 50% du montant des bourses, à charge pour Sciences Po de financer l'autre moitié.

A ce stade, il y a un projet de construction d'un bâtiment à proximité de la Faculté de droit, ce qui représente une localisation intéressante car la bibliothèque universitaire est en pleine expansion avec près de 2000 m<sup>2</sup> et contient un fonds conséquent en Sciences Humaines, Droit et Gestion. La future implantation sera également proche d'un restaurant universitaire et desservi par un tramway en cours de construction qui reliera également cet espace à la gare.

Angers constitue, de la même manière que Reims, une ville de bonne qualité pour le logement étudiant. À proximité du futur site est établie la Cité Internationale qui comprend 100 logements ; de plus, une société anonyme d'HLM met à disposition, à compter de 2010, 150 logements dont la moitié sera destinée aux étudiants.

Mais Hervé CRES rappelle que Sciences Po n'en est qu'aux premiers éléments de calage technique.

Richard DESCOINGS précise que ce type de dossier comprend 3 phases : la première constitue une information générale ; la seconde présente plus précisément la stratégie ; et enfin la troisième expose les éléments budgétaires et valide ou non les décisions présentées.

Pour Angers, on se situe donc à l'étape préliminaire du processus, sachant que la Ville de Toulon a aussi manifesté un intérêt.

Concernant ce programme africain, le nombre de bourses sera logiquement plus important que celui de Reims. Car Sciences Po a toujours fonctionné par un système de péréquation. Certains campus, comme celui de Nancy, coûtent moins cher que celui de Dijon, car à Dijon, il y a une politique de bourses plus élevées, les étudiants d'Europe centrale et orientale ayant un pouvoir d'achat moindre.

Michel PEBEREAU rappelle que ce fonctionnement répond au principe de non affectation, comme établi dans la loi organique sur le budget, puis propose l'ouverture des débats.

2) Arnaud BONTEMPS se félicite au nom de l'UNEF de cette décision car l'Afrique constitue un continent trop souvent délaissé et un établissement comme Sciences Po se doit d'être à l'avant-garde et de lancer le débat sur ce point. Arnaud BONTEMPS souhaite savoir si la date d'installation sera 2009 ou 2010, et demande combien de temps les locaux provisoires qui semblent précaires seront utilisés. Il note également que si l'implantation définitive semble pouvoir avoir lieu dans de bonnes conditions, il ne faudrait pas que des conditions disparates s'établissent entre les campus délocalisés. À ce sujet, l'UNEF souhaite donc mettre en place une Commission spéciale par sites délocalisés où siègeraient les représentants des élèves afin de régler les problèmes spécifiques à chaque campus.

L'UNEF constate avec satisfaction la politique de bourse ambitieuse mise en place et rappelle que ces bourses sont censées permettre aux étudiants de payer leurs frais de scolarité et leurs frais de vie. Cependant, les 12 000 euros proposés ne semblent pas représenter une somme

suffisante car une fois les frais de scolarité de 8500 euros payés, il ne resterait aux étudiants que 3500 euros pour vivre. Arnaud BONTEMPS note qu'alors même que Sciences Po revalorise à hauteur de 75% les bourses CROUS, il faudrait aller dans le même sens pour ces bourses en les finançant à hauteur de 17 à 19 000 euros. De plus, il s'agira d'être attentif au fait que cette politique de bourse se poursuive en Master du fait du montant des frais de scolarité de 12 000 euros et de la cherté de la vie parisienne.

Le dernier problème à propos de ces bourses concerne leur nombre de 10 qui semble trop limité.

Enfin, Arnaud BONTEMPS demande l'état d'avancement du dossier concurrent, relatif à l'implantation sur le site de Toulon et à combien s'élèveront les effectifs en Premier Cycle par année avec l'installation de 7 campus délocalisés cumulés aux effectifs parisiens.

Sébastien JANICOT note avec satisfaction la création de ce nouveau campus et remarque qu'il lui semble positif que le document présente ce campus comme consacré à « l'étude du continent africain » et que ne soit plus noté, comme sur le document précédent, « Afrique et développement ». Cette formule réduisait la question du développement à l'Afrique ou l'inverse. Sébastien JANICOT pose également la question du calendrier prévisionnel.

Diego MELCHIOR souligne que ses camarades avaient soulevé, lors de la Commission Paritaire, la question du recrutement des étudiants africains car le risque pourrait être de vider ce continent de ses meilleurs éléments. Il pose également la question de savoir s'il existe des quotas sociaux pour le recrutement.

Maxime QUENIN pose la question du niveau d'excellence environnementale de ces locaux et souhaite savoir si les bourses seront attribuées aux étudiants selon leurs besoins et non pas en fonction de quota. De plus, Maxime QUENIN s'interroge sur « l'autre partie » étudiée à part le continent africain : s'agira-t-il d'une autre zone géographique ou est-ce une formule pour établir que les autres enseignements propres à Sciences Po seront inclus dans le cycle ?

Enfin, Maxime QUENIN demande si le projet toulonnais sera pérennisé malgré la création de ce site angevin.

Christian LEQUESNE se demande si l'étude du continent africain se limitera à l'Afrique subsaharienne ou si elle concernera également le Maghreb, et dans ce cas, il faudrait une coordination avec le campus de Menton.

Michel PEBEREAU remarque que compte tenu de l'existence du campus de Menton, le site toulonnais constituerait éventuellement une implantation plus intéressante.

Richard DESCOINGS indique que la date d'ouverture du campus d'Angers serait 2010 car, bien que les Collectivités Locales soient pressées, le dossier n'est pas encore assez avancé et le délai de 2009 serait trop court pour envisager un recrutement de qualité. De plus, les locaux provisoires sont précaires et compte tenu des délais de construction d'un nouveau bâti, il s'agit d'être prudent.

Concernant le site de Toulon, ce dernier n'est pas écarté mais la question n'a pas encore été approfondie, même si il est vrai que le lien avec le campus de Menton serait plus aisé.

Richard DESCOINGS souligne que la mention « développement, codéveloppement » reste l'idée générale des études qui seront menées sur ce campus dédié à l'Afrique.

Sur le problème du risque de « piller » les meilleurs étudiants des universités africaines, cette question semble en effet de première importance ; cependant, ce projet d'implantation a été impulsé à la demande du Conseil de Direction. Ainsi, il s'agira d'être attentif au fait que les étudiants formés par Sciences Po aident un jour d'une manière ou d'une autre leurs pays, que

ce soit en travaillant au sein d'organisations internationales de développement, d'ONG ou d'entreprises.

Concernant la question des quotas, il n'en est bien entendu pas question. L'idée serait d'avoir des bourses d'un montant important même s'il n'est pas sûr que ce montant puisse atteindre les 17 ou 19000 euros.

Hervé CRES déclare que les montants des bourses communiqués étaient ceux décidés avant que Sciences Po augmente les droits de scolarité. De plus, la politique traditionnelle de Sciences Po veut que les bourses de mérites couvrent les droits de scolarité auxquels s'ajouteraient 5000 euros de frais de vie pour le Premier Cycle et 6000 euros pour le Master. Quant au nombre de 10 bourses, ce sont celles financées par les Collectivités Locales. Sciences Po abonderait dans la même mesure.

Michel PEBEREAU conclut que ces réflexions sur le site d'Angers peuvent être poursuivies, même si l'ouverture à d'autres zones géographiques reste envisageable.

### **III. Information sur la création d'un double cursus sciences sociales et humanités littéraires avec l'Université Paris Sorbonne-Paris IV**

1) Hervé CRES présente la création du double cursus en Sciences Sociales et Humanités Littéraires avec l'Université Paris IV qui fonctionnera sur le modèle de la double licence en Sciences et Sciences Sociales avec Paris VI. Le but est d'attirer à Sciences Po des étudiants qui n'auraient pas choisi d'emblée cette formation et se dirigeraient plutôt vers les Grandes Ecoles et les prépas classiques. La convention a été quelque peu modifiée par rapport au document initial communiqué au Conseil de Direction de février. Le même type d'accord que celui établi avec Paris IV sera établi avec un recrutement des étudiants par une Commission Paritaire.

Le contenu de ce cursus s'axera sur deux filières de Paris IV : une filière Lettres d'une part, une filière Philosophie d'autre part. Concernant la filière Lettres, les étudiants suivraient tout le cursus d'une Licence de Lettres classique à Paris IV avec quatre modules : la Littérature française (comprenant trois grandes séquences : la Renaissance et le Moyen Age, le 17/18<sup>ème</sup> siècle et les 19/20<sup>ème</sup>), la Culture antique (l'Antiquité grecque, latine et gréco-latine tardive), la Culture Littéraire européenne (Littérature Comparée et Littérature et Société), enfin, des modules d'enseignement de langue française, grammaire et de rhétorique. A Paris IV, les étudiants obtiendraient donc une formation littéraire fondamentale, et à Sciences Po ils apprendraient l'économie, le droit, l'histoire, la sociologie et les sciences politiques. De plus, Sciences Po souhaite expérimenter dans le cadre de cette formation des projets créatifs personnalisés.

Le cursus de Philosophie est à un stade moins avancé, cependant, le pré accord concerne 3 grands blocs : la Philosophie Morale et Politique, la Philosophie des Sciences et de la Logique, enfin, la Philosophie Générale qui comprendrait des éléments aussi divers que la Philosophie du fait religieux, la Philosophie esthétique ou empirique.

2) Michel PEBEREAU ouvre la séance de questions réponses.

François HEILBRONN déclare qu'il existe une forte complémentarité entre Sciences Po et les études littéraires, cependant, il s'étonne que Sciences Po qui possède une très bonne formation

en histoire par le biais de son Ecole Doctorale n'ait pas développé un partenariat à ce niveau là. Cela permettrait aux étudiants de Premier Cycle d'avoir une formation d'Histoire classique et ancienne que Sciences Po ne dispense pas et de préparer leurs Masters Recherche ou leurs Doctorats. François HEILBRONN demande quels enseignements du Premier Cycle de Sciences Po les étudiants devront-ils suivre ?

Diego MELCHIOR déclare que ce double cursus constitue une bonne initiative pour les étudiants de Paris IV qui ont échoué au concours d'entrée de Sciences Po à BAC + O. Diego MELCHIOR pose la question des aménagements éventuels d'emploi du temps qui permettraient aux étudiants de travailler dans de bonnes conditions.

Christian LEQUESNE se félicite de cette initiative qui permettrait peut être de mener une campagne d'information parallèle auprès des lycées afin d'attirer l'attention des lycéens sur l'intérêt de poursuivre des études littéraires, filière injustement dénigrée.

Céline RAMSTEIN rappelle que l'UNEF approuve l'instauration d'un lien entre Sciences Po et les Universités ainsi que le projet d'aide à l'insertion professionnelle de ces étudiants.

Cependant, elle regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de transfert d'information sur cette question, car l'UNEF a dû appeler Paris IV afin d'obtenir le projet de maquette pédagogique.

Céline RAMSTEIN pose la question de l'aménagement du volume horaire pour les étudiants en double cursus et soulève le problème des frais de scolarité. En effet, certains élèves boursiers ont rencontré à plusieurs reprises des difficultés auprès de l'administration de Sciences Po qui leur demandait de payer des frais de scolarité alors qu'ils en étaient dédouanés à Jussieu. Il s'agira de rester attentif à ce point. Concernant ce cursus, il faudra mettre au point des cours transdisciplinaires et ne pas se limiter à une juxtaposition des deux cursus. Ces deux formations et ces deux établissements doivent tisser de véritables liens ce qui n'est pas clairement établi dans la maquette pédagogique. L'UNEF a donc préparé un document à cet effet rassemblant les principales revendications des étudiants de Paris VI qui seront vraisemblablement similaires aux problèmes que rencontreront les étudiants en double cursus à Paris IV.

Les propositions de l'UNEF restent très simples, il s'agit d'améliorer la vie des étudiants en nommant un référent unique pour ces doubles cursus, établir des aménagements d'emploi du temps et des aménagements pour les inscriptions pédagogiques.

Sébastien JANICOT établit, au nom de l'UNI, que ce double cursus est une bonne nouvelle et pose la question de la stratégie globale de Sciences Po afin de savoir si à terme, Sciences Po compte créer des doubles cursus dans tous les domaines non couverts par Sciences Po. De plus, il demande des précisions sur la question du projet créatif personnalisé.

Jean-Emmanuel COMBES propose de discuter sur la levée de fond en commun, l'assistance au recrutement et au placement des élèves diplômés de ces doubles cursus. Sciences Po devrait se positionner comme fer de lance dans ce domaine.

Maxime QUENIN demande s'il est bien question de 60 étudiants par an pour ce double cursus et si l'intégration se fera au regard des résultats dans toutes les disciplines du baccalauréat ou seulement des disciplines enseignées par la suite à Sciences Po et Paris IV, donc seulement pour les bacheliers littéraires.

Richard DESCOINGS estime que la véritable question est de savoir pourquoi les conseils de classe au lycée orientent principalement les filles vers les filières littéraires au prétexte

qu'elles auraient « l'esprit plus littéraire ». La vraie question est de déterminer pourquoi une telle « non orientation » existe-t-elle vers les filières littéraires et pourquoi celles-ci sont elles constituées à plus de 80 % par des filles ? En 1992, le Ministre avec lequel Richard DESCOINGS travaillait avait supprimé les enseignements des sciences en filière littéraire, ce qui a grandement participé à l'effondrement de cette filière. Depuis, même si une épreuve de mathématiques a été rétablie en Première et qu'il est possible de poursuivre les Sciences en Terminale, ces enseignements sont d'un niveau médiocre. Il s'agit donc d'établir un plan de communication afin que les meilleurs étudiants de La Sorbonne puissent venir compléter leurs Humanités en prenant des cours à Sciences Po.

Hervé CRES déclare que des aménagements d'emploi du temps sont prévus, par le biais de la convention avec Paris IV, par l'établissement de TD spécifiques, car la filière littéraire de Paris IV est localisée à Malesherbes et celle de philo à Clignancourt. Quant au dispositif commun d'insertion, celui-ci est lié à une initiative du Haut Commissariat aux Solidarités Actives.

Hervé CRES déclare qu'une Convention Cadre sera soumise au Conseil de Direction pour garantir la coordination de ces deux cursus.

Concernant la surcharge horaire, il a été établi que les étudiants ne pourront avoir plus de 24 heures de cours par semaine, dont 12h à Sciences Po. Les étudiants devront, donc, choisir entre les différents enseignements fondamentaux proposés par Sciences Po. L'idée sera d'enseigner dans ce nouveau cursus, le droit, l'économie, l'histoire ainsi que les disciplines : Espace mondial et Enjeux politiques.

Il est à noter qu'une 3<sup>ème</sup> filière en Histoire de l'Art est prévue, mais que le dossier n'est pas assez avancé pour que cette filière débute à la rentrée 2009.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que sur le programme des bourses avec Paris VI qui existe depuis 4 ans un certain nombre de difficulté ont mené à l'adoption de plusieurs régimes successifs. Actuellement un système dérogatoire a été mis en place pour nos élèves alors qu'en principe les élèves boursiers ne sont éligibles qu'à un seul établissement.

Jean-Emmanuel COMBES demande si certaines mesures sont prévues par Sciences Po pour obtenir un soutien commun aux cursus liés à Paris IV ?

Hervé CRES répond qu'une convention existe entre Sciences Po et ses partenaires universitaires afin de travailler à une meilleure insertion professionnelle des étudiants.

Michel PEBEREAU note que la filière littéraire reste un problème car les meilleurs élèves littéraires se dirigent majoritairement vers les filières scientifiques.

#### **IV. Avis sur la réforme de l'Ecole doctorale**

1) Philippe WEIL rappelle qu'en novembre 2008, les grands principes de la réforme de l'Ecole Doctorale avaient été présentés au Conseil de Direction et qu'il était maintenant question de préciser ces points. Les éléments principaux de cette réforme concernent le

renversement des perspectives dans le cadre des formations recherche et qu'il sera mis, ici, davantage l'accent sur la partie doctorale que sur la question des masters. Les programmes doctoraux, qui intègrent une partie cours et une partie thèse, sont au nombre de 5. Quatre à l'origine en économie, histoire, science politique et sociologie, auxquels s'ajoutera, dès septembre, le droit. En parallèle, un parcours discipline plus consacré aux Relations Internationales sera créé.

Les diplômes délivrés seront de grade doctoral national.

Les étudiants en Master Recherche pourront, cependant, au bout de deux ans sortir s'ils le souhaitent du système et obtenir le Master de Sciences Po dans la matière dont ils relèvent.

Cette réforme permettra donc de mieux différencier les Masters Pro et les Masters Recherche.

Ce nouveau programme doctoral propose de conserver des flux sortants de l'ordre de 60 à 65 docteurs par an. Par contre, une baisse des effectifs généraux de l'Ecole Doctorale sera enregistrée pour deux raisons. Tout d'abord, car cette réforme vise à diminuer le nombre d'années nécessaires à l'obtention d'une thèse en améliorant l'encadrement. Mais aussi parce qu'un certain nombre d'étudiants, inscrits en Master Recherche mais dont la formation avait vocation professionnelle, seront reversés au 27 rue Saint Guillaume. En effet, jusqu'à présent, il n'y avait que 25% des étudiants inscrits en Master Recherche qui poursuivaient en thèse.

A l'heure actuelle la somme des étudiants en Master Recherche et en thèse est de 930 étudiants, dont 520 en thèse. Les simulations du nouveau système estiment qu'à l'avenir il y aurait 420 étudiants pour l'ensemble Master et Doctorat dont 221 en thèse. Actuellement, il y a 118 professeurs chercheurs habilités à être directeur de thèse, ce qui constitue un taux de 4,5 doctorant par directeur de thèse. Ce chiffre se situe au dessus des standards internationaux et cache de fortes variances selon les disciplines et les directeurs de thèse. La réforme de l'Ecole Doctorale viserait à réduire ce chiffre à 2 doctorants par directeurs de thèse. Ce qui permettrait un meilleur encadrement des doctorants et donc une obtention plus rapide de la thèse.

Concernant les simulations, celles-ci font abstraction du programme en droit qui rejoindra le dispositif. De même, les nombreux professeurs chercheurs que Sciences Po est en train de recruter n'apparaissent pas dans les simulations. Donc, si la situation à la rentrée de septembre ressemblera aux simulations présentées, il n'est pas exclu qu'à l'avenir il soit possible d'encadrer davantage de doctorants tout en conservant une qualité de thèses excellentes afin de pouvoir placer les doctorants en France ou à l'étranger.

Les critères d'admission restent les mêmes mais il s'agira d'intégrer, dès le Master, les étudiants dans le programme doctoral, donc pour 5 ans jusqu'en thèse. Il y a donc un passage du système MR1, MR2, puis la thèse à une admission plus générale en programme doctoral. Si certains étudiants extérieurs souhaitent intégrer le programme doctoral de Sciences Po, il leur faudra avoir suivi des cours équivalents à ceux proposés à Sciences Po, puis, suite à un transfert de crédits ou au passage d'examens complémentaires, ils seront acceptés au sein du programme doctoral.

Les deux tiers des doctorants sont d'ores et déjà financés, mais pour que Sciences Po s'inscrive dans la concurrence internationale, il faudra atteindre un financement de 100%. Nous allons créer 20 bourses d'excellence par an, puis naviguer entre deux écueils. Le premier est que si la partie Master Recherche devient gratuite et que les étudiants peuvent en sortir au bout de deux ans, le risque est un déversement opportuniste des étudiants des Masters pro vers les programmes doctoraux. Le second écueil est à l'inverse que si les programmes doctoraux sont trop chers, les étudiants risqueraient de s'inscrire dans les Masters pro, puis se dirigeraient vers les programmes doctoraux.

Les passerelles entre Masters et Programmes doctoraux permettront que les étudiants suivent les cours fondamentaux de Sciences Po au sein desquels les programmes doctoraux seront accessibles sous forme de créneaux banalisés. A l'inverse, les étudiants en doctorat pourront demander à suivre des enseignements propres aux Masters pro. Une mutualisation est d'ailleurs déjà en cours pour le master Economics and Public Policy.

Cette réforme constitue une avancée importante vers une plus grande intégration des parcours de Sciences Po en créant deux orientations, l'une avec une formation courte : les Masters Pro, l'autre avec une formation plus longue avec les programmes doctoraux.

2) Michel PEBEREAU ouvre la séance des questions réponses.

Erhard FRIEDBERG soulève 4 points. Les étudiants des Masters en anglais et qui souhaiteraient se diriger vers un doctorat pourraient avoir du mal à suivre un certain nombre de cours en français. Il faudrait peut être soulever la question d'un parcours discipline Plus en anglais. Erhard FRIEDBERG demande également quelle sera la composition de la commission d'admission et à quelle date elle sera mise en place ? Il propose également qu'une réflexion soit menée sur l'instauration d'un comité de thèse qui viendrait compléter le rôle du directeur de thèse. Cet élément est mis en place au CSO, même si, bien sûr, il y a toujours un directeur de thèse.

Manon AUBRY expose que les représentants de l'UNEF au Conseil de l'Ecole doctorale n'avaient pas eu la note présentée au Conseil de Direction et qu'ils ont fait part de leur inquiétude concernant la politique malthusienne de Sciences Po. Elle se demande si l'Ecole Doctorale ne devrait pas suivre le mouvement général d'augmentation des effectifs engagé par Sciences Po, car une augmentation des effectifs ne signifie pas la production de mauvaises thèses. En effet, si l'Ecole Doctorale divise par deux ses effectifs en ne recrutant plus que 100 étudiants au niveau du MR1, le chiffre de 65 doctorants à la sortie semble très optimiste. La proposition d'augmenter l'encadrement est bonne, il s'agirait d'habiliter davantage d'enseignants chercheurs à diriger des thèses, par ailleurs le recrutement de 30 enseignants chercheurs permettrait d'augmenter le nombre de doctorants à 280 contre 220 prévus par la réforme.

Concernant le déroulement du cursus, il semble problématique de demander à un étudiant qui rentre de sa 3<sup>ème</sup> année à l'étranger de postuler à un programme doctoral qui engagera les 5 prochaines années de sa vie. Comment sélectionner des étudiants pour un programme de recherche, alors que ces derniers n'auraient jamais fait de recherche durant leurs études. De plus, dans quelle mesure le Ph.D américain sera-t-il reconnu en France ?

Manon AUBRY signale qu'il faudra être attentif à l'intégration d'étudiants extérieurs à Sciences Po au sein du programme doctoral.

Pour le problème de l'insertion des jeunes doctorants, les objectifs Sciences Po 2013 prévoyaient de publier davantage de jeunes chercheurs ; donc si ces jeunes thésards étaient embauchés par Sciences Po à l'issue de leur thèse, cela pourrait constituer une solution au problème de l'insertion.

Diego MELCHIOR demande si les étudiants obtiendraient le diplôme de Master, mais aussi le grade et en amont, comment s'organiserait les 1ers cycles en corrélation avec cette réforme ? Enfin, concernant l'insertion professionnelle il faudrait publier les taux de débouchés des doctorants.

Maxime QUENIN pose la question de savoir si le futur programme doctoral de droit se focalisera sur le droit public.

Richard DESCOINGS réprovoque l'approche comptable de Manon AUBRY en posant que Sciences Po refuse ce type d'approche en matière d'enseignement. Si le problème des débouchés pour les doctorants se pose, c'est bien qu'en amont il est à charge pour Sciences Po de bien orienter ses étudiants, car il n'est pas envisageable de débiter un programme doctoral

sans une appétence extrême pour la recherche. Il faut donc un petit nombre de docteurs d'excellence et c'est tout le sens de la réforme de l'Ecole Doctorale.

Si Sciences Po est le seul établissement d'enseignement supérieur à financer plus de 75% de ses doctorants et d'avoir comme objectif d'atteindre les 100%, se pose le problème de l'absence de corrélation entre les doctorants financés qui vont au terme de leur doctorat et ceux qui ne sont pas financés et qui terminent leur doctorat. C'est pourquoi il faut créer moins de docteurs mais qu'ils soient financés et excellents.

Concernant la question du choix de l'Ecole Doctorale par l'étudiant au retour de la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger ; ce choix est, en effet, essentiel et ne peut être systématiquement repoussé. Cependant, l'étudiant admis dans ce programme doctoral pourra toujours sortir au bout de 2 ans avec un grade national universitaire de Master. Pour l'approche localiste des doctorants qui seraient recrutés directement à leur sortie de thèse par Sciences Po, cette option n'est pas recevable.

Philippe WEIL reprend à son compte la proposition d'Erhard FRIEDBERG concernant le français dans les enseignements, et signale qu'en économie, ce problème est réglé car les enseignements sont en anglais.

La Commission d'Admission n'est pas encore composée car la validation de la réforme de l'Ecole Doctorale est attendue au préalable.

Pour les Comités de thèse, cette question est à l'ordre du jour et Philippe WEIL souhaite même aller plus loin en organisant des réunions de pré-soutenance, car le système de la soutenance finale arrivant trop tard ne change rien à la qualité de la thèse. Toutes les universités sont encouragées à mener une politique de distinction entre les Masters Recherche et les Masters Pro.

Le problème de la reconnaissance du Ph.D en France ne se pose pas, car l'Ecole Doctorale édite des doctorats nationaux.

Pour les Relations Internationales, il n'existe pas de doctorat national dans cette matière.

Concernant l'intégration d'éléments extérieurs au programme doctoral, le système d'accélération de l'aboutissement des thèses semble favoriser cette intégration.

Pour le recrutement des docteurs formés par Sciences Po, cela signifierait, par exemple, que pour 10 docteurs formés chaque année, il faudrait créer 10 emplois à Sciences Po, ce qui semble compliqué à réaliser.

La création d'un programme doctoral en droit répond à la demande de certains étudiants de réaliser leur thèse en droit à Sciences Po.

Michel PEBEREAU conclut en indiquant que cette réforme semble indispensable afin de créer un système de doctorat d'excellence qui puisse déboucher sur des emplois en entreprise pour ceux qui le souhaiteraient. Et la question de l'orientation des étudiants à la suite de leur 3<sup>ème</sup> année ne pose pas de problème si par la suite ils ne se retrouvent pas dans une impasse, ce qui est la question primordiale à poser.

Jean-Emmanuel COMBES indique qu'en France, certains professionnels qui souhaitent prendre du recul avec leur profession commencent à découvrir la possibilité de faire une thèse et que cette option doit rester ouverte.

## **V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 9 février 2009**

Manon AUBRY souhaite qu'à la 3<sup>ème</sup> page, 4<sup>ème</sup> ligne du procès verbal soit remplacée la formule « à être inscrit au Conseil de l'Education », par « à être élu au Conseil Supérieur de l'Education ». De même une autre formule de la page 6 mériterait reformulation.

Michel PEBEREAU lui demande de rédiger l'ensemble de ses propositions par écrit.

Arnaud BONTEMPS pose qu'à la 1<sup>ère</sup> ligne de la page 11, il faudrait remplacer « plus la part consacrée aux frais d'inscription augmente également », par « plus la part consacrée aux frais d'inscription devrait également augmenter, ce qui n'est pas le cas ». De même, pour une autre formule à la ligne 16 de la page 11.

Michel PEBEREAU lui propose également de rédiger ces propositions par écrit et conclut qu'à l'exception de ces deux modifications, le procès verbal du 9 février 2009 est approuvé.

## **VI. Echange d'informations sur des questions diverses**

Céline RAMSTEIN demande pourquoi la partie projet de Sciences Po 2013, pour laquelle l'UNEF avait fourni un document d'analyse, n'a pas été portée à l'ordre du jour.

Richard DESCOINGS répond que le choix de l'ordre du jour se fait en fonction de l'importance et de l'urgence des sujets et que compte tenu du nombre de points à traiter lors de cette séance, cette question serait reportée à la séance suivante.

Michel PEBEREAU clôt le Conseil de Direction à 10h44.